

Compte rendu de la sportive du 15 novembre 2012

Présent : Alain Boespflug, Solofoniriana Ralaïarison, Jérôme Renier, Pascal Bertrand.

Excusés : Luce Gellibert, Alain Cholay, Joël Masse.

Suite au décès de Chandara Chip pendant la 4^{ème} journée du Championnat à Chevry, la commission sportive s'est réunie le jeudi 15 novembre pour statuer sur l'interruption de ces 3 rencontres qui se tenaient dans le même gymnase.

La commission sportive a décidé à l'unanimité d'appliquer le règlement sportif départemental du championnat par équipe :

Art 34, Lorsqu'une rencontre de Championnat par équipes est arrêtée avant son terme, la feuille de rencontre portant le score acquis

au moment de l'interruption et le motif de celle-ci, doit être envoyée au responsable du championnat.

La responsabilité de l'arrêt est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive Départementale.

En fonction du score acquis au moment de l'arrêt, deux cas sont à envisager.

1) L'une des deux équipes a un total de points parties supérieur à la moitié des points parties possibles

· le résultat est considéré comme acquis au moment de l'interruption.

2) Aucune des deux équipes n'a un total de points parties supérieur à la moitié des points parties possibles

a) Les causes de l'interruption sont inhérentes à l'une ou l'autre des associations en présence

_ L'équipe de l'association responsable est déclarée battue par pénalité

b) Les causes de l'interruption ne peuvent pas être imputées à l'une ou l'autre des associations représentées :

_ Le nombre de parties disputées est supérieur à la moitié du nombre des parties possibles :

· Le score est considéré comme acquis au moment de l'interruption

_ Le nombre de parties disputées est égal ou inférieur à la moitié du nombre des parties possibles :

· La rencontre sera rejouée intégralement dans la salle de la même association

_ Une rencontre à rejouer ne peut l'être qu'avec les joueurs qualifiés à la date fixée de la rencontre arrêtée.

En conséquence,

- la rencontre qui opposait Chevry II (3) contre les Ulis (2) en D2 poule B, 11 parties se sont déroulées, le score est donc acquis et le résultat est : Chevry II (3) : 17 - les Ulis (2) : 14
- la rencontre qui opposait Chevry II (5) contre Crosne (3) en D4 Poule A, 12 parties se sont déroulées, le score est donc acquis et le résultat est : Chevry II (5) : 16 - Crosne(3) : 20
- La rencontre qui opposait Chevry II (2) contre Brunoy (1) en D1 Poule B, 11 parties se sont déroulées, le score est donc acquis et le résultat est : Chevry II (2) : 13 – Brunoy (1) : 20

Fin de la séance 20h00.